

CENTRE CATHOLIQUE AFRICAIN

19, Avenue de l'Yser

Bruxelles 4

Tel : 34.59.82

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 1959

Etaiient présents :

Le Président : Mr le Ministre d'Etat DE SCHRYVER

Mr le Ministre DEQUAE

Les Révérends Pères VAN WING, MOSMANS, ENDRIATIS, BRYE,  
du VERNAY du PLESSIS, DE GEITER, FOSTY,  
DE DECKER, FEUILLEN-GILLAIN, GILLET,  
NEVE, BARAKANA (Urundi), MATOTA (Congo)

MM. les Chanoines de LOCHT et HAUSTRATE

Mr l'Abbé NKONDI (Congo)

La Révérende Soeur Sainte Elisabeth

Melles de HEMPTINNE, M.J. MEEUS

MM. CYIMANA (Rwanda), DELFOSSE, DE RYCK, GATARAYIHA (Rwanda)  
GILLES, LEFEBVRE, LOHEST, M'LENGRAU, PAUWELS, SEBUDANDI  
(Rwanda), SENDANYCYE (Rwanda), van der BRUGGEN, VAN HE  
VERHAEGEN .

Pour :

Le M.O.C. : Melle ARNOULD, Mr CLEFFE

La J.O.C.F. : Mr l'Abbé LECLERCQ

La F.E.P.A.C. : Mr SEGHN

Le Boerenbond : Mr BUELENS

Le Boerinnenbond : Melle LIEVENS

L'A.C. Rurale : Rev. Père BEDORET, Melles HERRIER et CASSARI

La F.F.C.B. : Mme COMELIAU

L'A.C.H. : Mr le Chanoine LANNON

Les Guides Catholiques : Melle LALOIX, Melle ORBAN de XIVRY

Les Scouts Catholiques : Mr NEDEE

Le C.M.B. : M<sup>me</sup> BROECKAERT

L'A.S.A.C. : Melle de LALIEUX de la ROCQ

Les Volontaires du S.M.E.S. : Melle DENOEL

Les A.F.I. : Melle NEVILL, Melle DRICOT, Melle LAMBERT  
L'Interfédérale Etudiante : Mr MANIQUET  
Le Chirojeugd : Mr l'Abbé PEEPERS  
Par Christi : Melle BRAGARD  
Ad Lucem : Mr l'Abbé DE GUCHTENEERE  
Les Oeuvres Pontificales Missionnaires : Mr KOENEN  
L'Institut de Formation Sociale Coloniale : Melle BOULINGEE  
L'Ecole Sociale Catholique : Melle DE CLEENE  
Le secrétariat du C.C.A. : Melles D. HAROU et Th. VERHEUST  
Mme LIEVENS

Excusés :

Mr le Ministre de VLEESCHAUWER  
Mgr GUFFENS  
Les Révérends Pères DUBOIS, TORES, NUYENS  
Mr le Chanoine MOMBAERS  
Mr l'Abbé MUSONI ( Rwanda)  
Melles SIBENAELER et HARCHIES  
MM. BRADFER, COOL, DE STAERCKE, DELBECQUE .

Compte-rendu des travaux de la  
" Commission Jeunesse "

---

Exposé de Marie-Claire LAIOUX

Pour bien poser le problème actuel de la jeunesse au Congo, il faut voir la situation telle qu'elle se présentait dès avant les événements de Léopoldville.

Depuis des années, on se trouve, en Afrique, devant :

- 1/ Une jeunesse désœuvrée, dont le nombre va croissant surtout dans les grands centres. Situation explicable par diverses causes connues, dont le danger a été signalé maintes fois par les dirigeants de Jeunesse, avec des propositions et quelques tentatives isolées de solution. Celles-ci n'ont pas été prises au sérieux, faute de temps pour réfléchir au problème et faute de moyens financiers.
- 2/ Une jeunesse saine ou normale en ce sens qu'elle vit dans une famille et fréquente l'école. Cependant, son éducation civique et humaine est loin d'être assurée : l'école surpeuplée et la famille désaxée sont rarement capables de faire passer dans le comportement de ces jeunes les moeurs et valeurs chrétiennes enseignées et de les préparer concrètement à la vie dans une société démocratique moderne. C'est pourtant parmi cette jeunesse que doit normalement se recruter la future élite du pays.

A ce double problème, on tente, de divers côtés, d'apporter des solutions :

- L'Administration, en étendant à la jeunesse les préoccupations du service social (deux Cercles de Jeunes (filles) annexés à des foyers sociaux et une dizaine de Centres Educatifs et Sociaux s'occupant de jeunes gens autant que d'adultes); en installant, depuis 1956, au plan des provinces 4 Services de la Jeunesse, dont l'utilité a d'ailleurs toujours été contestée.

- Les Missions, en suscitant des activités parascolaires assez variées d'objet et de valeur; mais surtout en appelant à l'aide les

- Mouvements de Jeunesse (principalement le Scoutisme, la JOC-JOCF, le Chiro, les Patros et Xavériens; YMCA, scoutisme neutre, Croix Rouge de la Jeunesse) qui ont sans doute apporté la réponse la plus étendue et la plus profonde :

- L'ensemble des mouvements de jeunesse encadrait, en janvier 1959, environ 75.000 jeunes, régulièrement suivis et formés. L'influence des mouvements sur les membres devenus adultes est reconnue par tous ceux qui les côtoient ou emploient (foyers sociaux, écoles, administration, familles africaines elles-mêmes).

- Parmi ces membres passés ou actuels, un grand nombre ont eu ou exercent une responsabilité de chef ou de militant qui les a doublement formés. Les plus âgés constituent la majorité de l'élite africaine d'aujourd'hui et les plus jeunes fournissent les cadres des entreprises sociales dues à l'initiative privée ou officielle.

- Depuis 1954, les mouvements de jeunesse ont mis sur pied dans tous les grands centres, et à l'intérieur, des activités de masse destinées à l'ensemble de la jeunesse (colonies de vacances, cercles sportifs, services chômage, etc...).

Ces réalisations ne bénéficient d'aucun soutien officiel, si ce n'est un subside d'encouragement (variable au plan des provinces et symbolique au plan du Gouvernement Général : 300.000 F pour l'ensemble des mouvements); elles sont dues à l'unique collaboration de blancs et noirs qui s'y donnent bénévolement en dehors de leurs occupations régulières.

x x x

Au lendemain des événements de janvier, devant la part importante qu'y prirent les jeunes désœuvrés et aigris de Léopoldville, toute l'attention se concentre un moment sur le problème de la jeunesse.

- Certains reprochent aux mouvements de jeunesse de n'avoir pas résolu à temps le drame des inoccupés mais
  - a) c'est là, avant tout, un problème économique-social (manque d'écoles, manque de travail, chômage des adultes, salaires familiaux insuffisants)
  - b) les mouvements de jeunesse qui ont signalé ce danger à maintes reprises n'ont jamais été soutenus, ni dans leur action éducative, ni dans leur effort social. Ils restent cependant prêts et désireux d'agir.
- Une série de personnalités "en mission d'études" se succèdent au Congo et proposent des solutions plus ou moins vastes et réalistes, mais sans établir de coordination entre elles ni tenir compte des entreprises sociales et éducatives déjà installées au Congo et qui pourraient servir de base à de nouvelles expériences.

x x x

Le Centre Catholique Africain prend alors l'initiative de créer une "Commission Jeunesse", dont les membres sont des responsables sociaux ou dirigeants de mouvements ayant une action réelle au Congo. S'y joignent des dirigeants ou auxiliaires sociaux du Congo, de retour en Belgique. Une correspondance suivie est échangée avec les responsables du Congo, surtout de Léo, et sert de base à tout le travail de la Commission.

Le but que celle-ci s'est assigné est double :

- préciser le rôle des mouvements de jeunesse, l'aide qu'ils doivent apporter et le soutien qu'ils devraient recevoir pour réaliser leur programme,
- en fonction de la connaissance des jeunes et de leurs problèmes qu'ont les mouvements de jeunesse, émettre un avis sur les décisions

d'ordre général qui les concernent, dans les domaines de l'enseignement, de l'économie, du secteur social, etc...

Le premier volet de ce dyptique est éalisé. Une note a été soumise au Cabinet, qui brosse les besoins actuels du Congo au plan de la jeunesse et qui rappelle, en quatre chapitres : les caractéristiques des mouvements de jeunesse, leurs réalisations en Afrique belge, l'aide proposée par eux et leurs besoins.

L'apport propre des mouvements à l'effort général en faveur de la jeunesse africaine consisterait en

- la prise en charge de certaines initiatives sociales déjà expérimentées ou nouvelles (centres éducatifs, chantiers de travail, etc...)
- le recrutement et la formation accélérée de cadres africains dans tous les domaines éducatifs et sociaux,
- l'amplification de leur propre effort d'encadrement régulier et de formation des jeunes (100.000 membres).

Pour remplir tout son programme, la Commission devrait maintenant continuer son étude en collaboration avec les autres secteurs responsables de la situation matérielle et morale de la jeunesse africaine.

Certains écueils apparaissent dès maintenant qu'il faudrait éviter par une action concertée :

- l'étatisme - pouvant s'exprimer en racisme - qui est une solution de grande facilité et d'un incontestable attrait pour les africains,
- les solutions à court terme - par exemple parquer momentanément les jeunes hors des centres, les encadrer par la F.P. etc...
- les "plans" créant des structures toutes neuves, sans rattachement aux institutions de base, qui ont un cadre géographique, un statut administratif et, aux yeux de l'opinion, un certain type de personnel,
- le manque de coordination, entre les secteurs public et privé, administratif et économique, entre la Belgique et le Congo.

Cette étude continuée et approfondie sera le travail de la Commission si elle y est encouragée par l'Assemblée Générale.

### Discussion

Le Président résume ainsi les conclusions de la Commission Jeunesse. Il est demandé au Ministre du Congo et du R.U. de confier aux Mouvements de Jeunesse une extension de leurs activités plutôt que de créer un système étatique, ou de multiplier d'autres initiatives. L'Etat assumerait l'aide financière nécessaire pour permettre aux Mouvements de Jeunesse de s'occuper d'un plus grand nombre de jeunes. Et ce, avec la collaboration de l'Administration et à côté d'autres initiatives déjà existantes en faveur de la jeunesse.

Marie-Claire Laloux précise qu'il s'agit, par mesure d'efficacité, de s'appuyer sur ce qui existe déjà et d'aider les Mouvements de Jeunesse non pas seulement en ce qui concerne leurs propres membres mais également pour toute la jeunesse non organisée, qui serait atteinte par le biais de diverses initiatives sociales. Des suggestions complémentaires en ce domaine seraient du reste souhaitées.

Le Père Van Wing demande s'il existe déjà des Centres de formation des Mouvements de Jeunesse ?

Marie-Claire Laloux répond que chaque Mouvement a ses initiatives propres de formation des cadres. De plus, certaines sessions se sont organisées en commun, par exemple par la JOCF et les Guides pour former des cadres pour les stations de Plein Air. Enfin, des sessions de cadres ont été organisées par le Conseiller à la Jeunesse de Léo, de Bukavu, d'Elisabethville. Un souhait des Mouvements catholiques serait d'être aidés pour réaliser une école de cadres.

Le Père Van Wing demande quel était le programme de la session organisée par le Conseiller à la Jeunesse.

Dom Léon Nève et Mlle Orban de Xivry d'E'ville précisent qu'il s'agit avant tout d'une formation technique visant à être capable "d'occuper" les jeunes par des jeux, des chants, du bricolage. Ce n'était pas une réelle formation de chef.

Le Père Mosmans rapporte qu'à Stan le Conseiller à la Jeunesse a mis tout en oeuvre pour mettre à la disposition des Mouvements de Jeunesse les facilités techniques nécessaires à la formation des cadres - surtout au point de vue technique.

Mlle de Hemptinne demande s'il y a déjà au Congo des "Conseils de la Jeunesse" et des amorces de mouvements neutres.

Marie-Claire Laloux répond qu'il existe des Conseils locaux de la Jeunesse (Léo, E'ville, Stan., Jadot., etc.). Celui de Léo fait pratiquement fonction de Conseil pour l'ensemble du Congo. Les Mouvements de Jeunesse catholiques ne souhaitent pas trop de voir se créer trop vite un réel Conseil central, s'il n'est pas assez représentatif de l'ensemble du Congo et n'a pas assez d'autorité morale.

Mlle de Hemptinne signale que les Communistes étudient la formation des cadres à Prague. Le Congo fait partie des plans d'avenir.

Le Père Mosmans précise que le Département est opposé à spécialiser des fonctionnaires comme dirigeants de Mouvements de Jeunesse mais qu'il préconise des "Conseillers à la Jeunesse" qui peuvent également fournir des prêts de matériel.

Le Président ajoute qu'il existe actuellement trois Conseillers à la Jeunesse, à Léo, Stan, et Bukavu. (Celui d'E'ville étant rentré dans l'enseignement).

Louis Maniquet souligne que ce sont des fonctionnaires qui remplissent cet office de conseiller.

Marie-Claire Laloux ajoute que dans certaines villes des Conseils de la Jeunesse se sont formés spontanément.

Mlle de Lalieux de la Rocq signale que les Foyers Sociaux ont l'aurisisation de s'occuper des Mouvements de Jeunesse de leur choix. Il lui semble qu'il y a là un pas en avant vers la liberté et l'importance donnée aux Mouvements de Jeunesse. Jusqu'ici en effet les assistantes sociales pouvaient s'occuper des Mouvements en dehors de leur programme réglementaire.

Le Père Mosmans demande si la Commission s'est occupée des moyens concrets de former des cadres africains. L'idéal et la formule d'avenir résident dans cette formation. Existe-t-il un programme précis de formation en ce domaine ?

Marie-Claire Laloux répond qu'il est à l'ordre du jour de la Commission d'étudier comment et dans quelles conditions les dirigeants africains pourraient faire des stages en Belgique. Les Mouvements de Jeunesse catholiques sont certes convaincus que leur première mission est la formation des cadres africains.

Le Père Mosmans trouve que la formule de formation sur place est la plus efficiente. Il demande si la Commission n'envisage pas un programme précis d'écoles de cadre.

Marie-Claire Laloux répond que les principaux Mouvements Catholiques organisent tous au Congo des Sessions de formation auxquelles les Africains participent en prenant des responsabilités. A chaque vacance de telles sessions ont lieu.

L'Abbé Peeters constate que le véritable problème de la formation des cadres africains se pose chez les très jeunes et nécessitent une formation sur place lente et profonde.

Les Mouvements de Jeunesse ne devraient plus être considérés comme des initiatives privées des Missions mais devraient être intégrés officiellement dans les Missions et les Vicariats. Actuellement il y a trop de petites initiatives diverses qui ne pourront survivre. Dans certains vicariats il y a une action intéressante, dans d'autres rien.

Il faudrait aussi des jeunes Pères spécialisés dans les Mouvements de Jeunesse et la formation des cadres, mais non pas uniquement selon les méthodes belges. Cela permettrait une impulsion plus réelle des Mouvements de Jeunesse dans la sphère africaine.

On ne résoud pas le problème de la formation des cadres avec des sessions intensives, même de dix jours. Former un garçon aux responsabilités exige un long travail sur place.

En bref, il faudrait envisager les Mouvements de Jeunesse avec autant de sérieux que l'Enseignement.

Le Père Mosmans fait remarquer que déjà dans l'enseignement on éprouve le besoin d'assurer une formation accélérée des cadres, car on ne peut attendre les universitaires ayant terminé leurs études. Dans tous les nouveaux états le premier souci a toujours été de mettre la main sur la jeunesse. La formation accélérée des cadres de Mouvements de Jeunesse est donc nécessaire, même si elle ne représente pas une formule idéale. Nous n'avons pas le temps de faire un travail en profondeur, il faut aller au plus vite pour assurer l'encadrement des jeunes.

L'Abbé Leclercq tient à souligner qu'en effet nous ne disposons que de peu de temps mais que la formation réelle ne se donne pas seulement dans des sessions, mais avant tout par une intensification de la formation à la base. Il faudrait surtout des Moniteurs et des Militants de base et les sessions serviraient de complément.

Le Président résume ainsi la discussion et l'avis de l'Assemblée :

- 1/ les besoins d'une formation extra-scolaire sont évidents au Congo;
- 2/ une base africaine doit être assurée aux Mouvements de Jeunesse;
- 3/ le concours général des diverses initiatives est souhaité;
- 4/ les éléments les plus capables de diriger des groupes doivent être rapidement recherchés et leur formation accélérée.

La Commission Jeunesse est donc chargée de poursuivre son travail à la lumière de la discussion actuelle. Elle proposera des suggestions au Ministre et préparera éventuellement des solutions de rechange.

Le Chanoine de Loch souligne la nécessité de faire comprendre et d'accepter l'importance des Mouvements de Jeunesse. Ils connaissent les problèmes parce qu'ils les vivent avec leurs jeunes. Très souvent, il a été fait appel à des solutions préalablement présentées par les Mouvements de Jeunesse mais qui avaient été refusées d'abord faute d'avoir été prises au sérieux.

Si l'Administration est prête à soutenir les Mouvements de Jeunesse, ceux-ci pourront accomplir des réalisations sérieuses, mais jusqu'ici ils ont été tenus trop à l'écart. De toutes façons le travail de la Commission sera poursuivi, la note déjà établie n'est en quelque sorte qu'une lettre de créance.

Marie-Claire Laloux insiste sur le fait que, pour être valable, la poursuite du travail de la Commission (dans l'esprit des lignes indiquées) doit être réalisée avec des Africains, par eux et les dirigeants de jeunes qui travaillent au Congo.

Rapport des travaux de la  
" Commission Enseignement "

---

Exposé par M. Benoit VERHAEGEN

Avant d'aborder les problèmes de recrutement du personnel enseignant, il n'est pas inutile de rappeler brièvement que d'autres problèmes plus importants exigent d'être résolus complémentai-

La valorisation sociale et individuelle de la profession enseignante est la condition d'un recrutement de qualité. C'est par un accroissement des traitements inférieurs et par la remise des responsabilités aux africains partout où cela est possible que cette valorisation doit s'opérer. Elle est d'autant plus nécessaire que d'ici peu, la demande de diplômés de la part du secteur privé constituera une surenchère redoutable.

La valorisation des diplômes est également une condition fondamentale d'un enseignement efficace. Il faut que les diplômés soient reconnus et rémunérés à leur mérite. Un enseignement artisanal et technique qui conduit au chômage ou à des salaires dérisoires est une duperie et un discrédit pour l'enseignement. Une politique d'emploi et de salaire est le complément indispensable d'une politique d'enseignement.

Le contenu de l'enseignement pose également des problèmes. Les événements de janvier, la rapide constitution de partis, de syndicats, de mouvements culturels et les perspectives d'élections ont démontré et démontreront de plus en plus que d'autres besoins doivent être satisfaits par l'enseignement que celui de la formation technique ou plus largement professionnelle. Cette question, déjà ouverte en Europe, est d'autant plus brûlante en Afrique que l'enseignement est presque le seul moyen de la formation sociale et politique des populations et que toutes les institutions politiques et sociales devront être créées à un rythme extrêmement rapide.

L'enseignement en Afrique, moins que nulle part ailleurs ne peut se contenter de former des ouvriers qualifiés, des employés des ingénieurs, des avocats; il a également la charge de faire des citoyens, des électeurs, des syndiqués, des coopérateurs, des participants à la vie socio-politique.

Le contenu de l'enseignement pose également le problème de son africanisation; c'est celui sans doute vis-à-vis duquel les européens, même les plus ouverts, sont le plus démunis. L'accès rapide des africains aux responsabilités de l'enseignement est la seule perspective de solution. En attendant, les décisions adoptées en matière de programme par exemple, devront être suffisamment souples pour pouvoir se modifier à mesure de l'africanisation.

Toute valorisation de l'enseignement aboutira nécessairement à en accroître le coût. Or, dans la structure actuelle de l'enseignement au Congo, les limites budgétaires sont déjà atteintes.

La conclusion s'impose : la structure de l'enseignement doit être radicalement modifiée. Les moyens devraient être polarisés en certains points au détriment de l'enseignement de la masse. Outre les impératifs budgétaires, cette politique répondrait à la nécessité fondamentale de ne former et instruire les populations que dans la mesure où la vie sociale et professionnelle offre un cadre suffisant après les études. L'enseignement trop poussé en milieu rural ou l'enseignement technique dans les centres, aboutissent trop souvent à créer des inadaptés.

(Voir en annexe les conclusions de la Commission Enseignement).

### Discussion

Le Président demande si le C.C.A. donne son assentiment aux conclusions de la Commission Enseignement.

Le Père Brys signale que le Centre de l'Enseignement Catholique à Léopoldville donnera très probablement son accord à ces propositions. Dès que des précisions seront données à ce sujet il serait souhaitable de les faire largement connaître.

Le Professeur Malengreau demande si l'on a "chiffré" les besoins de l'enseignement en Afrique. C'est-à-dire le nombre des "scolarisables" et le nombre de cadres nécessaires à sa formation. Les formules proposées ne semblent qu'un palliatif pouvant répondre sans doute à 1/10<sup>e</sup> des besoins.

Il serait nécessaire de "repenser" entièrement les besoins de l'enseignement.

Monsieur Verhaegen répond que la Commission n'a pas eu le temps de faire ce travail.

Monsieur le Ministre Dequae précise que les chiffres approximatifs sont assez effrayants. Il y a au Congo environ 4 millions d'enfant la population scolarisable est à peu près deux fois celle de la Belgique. Ces besoins évalués au niveau de la Belgique représenteraient un budget de 16 milliards, soit 3 fois le budget actuel.

De plus la démographie est en progression, en 1980, le nombre d'enfants sera de près de 9 millions.

Si l'on veut techniquement organiser au Congo un réseau scolaire du même niveau que le niveau belge, sur le plan financier il n'y a pas de solution. Pour le primaire seulement, si l'on poursuit un développement généralisé, il faudra être modeste...

Mlle de Hemptinne signale que des religieuses hollandaises ont fait remarquer que certaines de leurs années d'étude à l'étranger pourraient être utilisées en Afrique.

Le Père Endriatis demande au Ministre Dequae ce qu'il entend par "être modeste".

Le Ministre Dequae répond qu'actuellement il y a trop d'écoles coûteuses. Il serait plus judicieux de créer des écoles à niveau moindre mais plus nombreuses. Cette formule serait mieux à même de

répondre à l'intérêt réel des populations et amènerait un maximum d'enfants à l'enseignement. Pour ce qui est de l'enseignement moyen il faut l'étendre, mais à nouveau en fonction des besoins réels, il s'agit particulièrement d'une question de sélection. Il en résulte le problème des réactions de ceux qui ne peuvent pour suivre leurs études secondaires et supérieures. En Belgique, environ 10 % des jeunes continuent des études supérieures. En Afrique la sélection est très délicate, par qui se fait-elle ?

Le Père Matota fait remarquer que la question des "réactions" ne doit pas empêcher de multiplier les écoles.

Le Professeur Malengreau insiste sur l'utilité d'établir un "planning" qui orienterait la sélection, et qui pourrait s'étendre peu à peu à tout le pays. Sinon on risque d'être débordé par un mouvement général. Les élections devront encore être forcément limitées mais la sélection pourrait être opérée dans de bonnes conditions.

Mlle Meus demande que la formation des femmes ne soit pas oubliée. Celle-ci est d'une très grande importance pour l'avenir.

Le Ministre Dequae assure que la "population scolaire" comprend également les jeunes filles... Le Ministre demande au Père Matota de préciser sa pensée préalablement exprimée.

Le Père Matota répond qu'après l'enseignement primaire accompli ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études réagissent parce qu'ils sont délaissés. Il y a là un problème réel que l'on ne peut "tourner" sans le résoudre.

Le Ministre Dequae lui répond qu'en effet trop de jeunes, ne pouvant terminer leurs études, sont en quelque sorte "perdus" car ils ne peuvent être engagés dans l'industrie et restent inactifs. Il sera nécessaire de créer un système de "stages" et d'introduire dans l'industrie l'habitude de former aux métiers.

Le Père Matota ajoute que les écoles artisanales forment des jeunes pendant 6 ans, mais que, par après, ils ne peuvent trouver l'écoulement nécessaire aux produits qu'ils fabriquent. Il est beaucoup plus tentant pour ces jeunes gens de devenir "clercs".

Le Ministre Dequae précise que dans les bureaux on retrouve les  $\frac{3}{4}$  d'anciens élèves des écoles artisanales. Tant que l'équilibre financier entre les artisans et les clercs ne sera pas rétabli il est inutile de multiplier les écoles artisanales.

L'Abbé X... demande si dans l'enseignement au Congo, on compte introduire le programme belge.

Monsieur Verhaegen répond qu'actuellement c'est le programme belge qui est appliqué, mais que cela risque de disqualifier les élèves de régime congolais.

Le Ministre Dequae fait remarquer que pour assurer une formation de même niveau il faudrait reviser le contenu du programme.

L'Abbé X... précise que les enfants congolais connaissent mieux la géographie de la Belgique que celle du Congo...

Le Baron van der Bruggen constate que, d'une part le contenu de l'enseignement se fonde sur la tendance d'introduire au Congo le programme belge et que d'autre part il se produit une disqualification des élèves de la première couche - ceux qui ont actuellement

25 ou 30 ans. Le cas est flagrant pour les assistants médicaux et les moniteurs qui n'ont plus la possibilité d'accéder à une fonction supérieure.

Le Père Brys répond que pour l'enseignement moyen la question peut être résolue par l'homologation des diplômes.

Le Ministre Dequae assure que l'on prévoit d'apporter aux programmes les adaptations nécessaires ainsi que d'homologuer les diplômes.

Mlle Dricot reprend le problème soulevé par le Baron van der Brugge et demande que l'on tienne compte des situations acquises, entr'autres pour les Monitrices des Foyers Sociaux. Il serait dangereux, en effet, de dévaloriser les anciennes monitrices qui ont un sérieux acquis d'expérience et de dévouement.

Le Président demande si l'Assemblée donne son assentiment aux propositions émises par la Commission Enseignement.

Le Ministre Dequae affirme qu'elles sont nécessaires et urgentes. Il est clair qu'il faudra veiller à éviter de disqualifier les "anciens" et permettre à ces derniers de participer à la progression générale.

Monsieur Verhaegen assure l'Assemblée que la Commission s'attachera à faire l'inventaire des besoins, ceux de la population scolaire et ceux de la société africaine exigés par son développement social.

Le Président conclut les débats.

La Commission Enseignement poursuivra ses travaux en étudiant comment aider un Congo autonome à solutionner ses propres problèmes que pose l'enseignement. Comment les pays autonomes assurent-ils les ressources financières nécessaires au développement de l'enseignement ? Ce sera un problème à étudier parmi beaucoup d'autres. Des solutions proprement africaines devront être recherchées. Il faudra, certes, un programme de sobriété permettant d'assurer l'enseignement au plus grand nombre possible de jeunes. Des solutions peut-être différentes seront à imaginer.

La Commission Enseignement devra fournir de nouvelles conclusions avant la fin de l'année.

Echanges de vues sur la situation actuelle au Congo belge

---

Etant passé à Léopoldville peu après la déclaration gouvernementale le Père Endriatis rappelle quelles furent alors ses impressions.

Du côté des Africains, la grande majorité, à l'exception des Bas Congo, proclamait son adhésion à la déclaration gouvernementale, mais exprimait des doutes quant à la réalisation légale de celle-ci.

Du côté des Européens, une grande partie de ceux qui occupent les postes les plus influents accordait nettement leur soutien à la Déclaration.

Beaucoup d'autres pourtant, surtout parmi ceux de rang modeste, manifestaient une crainte très nette quant à la stabilité de leur avenir en Afrique. Ils prévoyaient de plus des difficultés nombreuses d'ordre pratique que rencontrerait l'application de la Déclaration.

Enfin, il importe de souligner que beaucoup de Congolais voyaient dans cette prise de position gouvernementale une inspiration chrétienne et étaient enclins à juger les chrétiens à ses fruits. Telles étaient les impressions au mois de mars.

Le Père Matota relève le fait que l'on souhaite la collation entre les Blancs et les Noirs, mais se demande pourquoi si peu d'Africains sont présents à cette réunion-ci.

Il lui est répondu que la majorité des Africains invités - et ils sont nombreux - sont en période d'examen.

Le Père Matota poursuit en faisant remarquer qu'il est certain que - d'après les échos reçus - quelque chose se passe au Congo. Il semble qu'il y ait cette situation paradoxale que les Congolais sont pour la Belgique et les Belges du Congo contre la Belgique. Ce fait est constaté par beaucoup d'Africains qui ne savent quelle conclusion en tirer... Le cas était particulièrement flagrant lors du passage du Ministre à Bukavu.

Marie-Claire Laloux fait remarquer qu'il y a en effet, un certain découragement de la part des Européens qui aiment l'Afrique qui s'y trouvent avec des enfants à élever et qui désirent y rester. Parmi ceux-là, beaucoup ne se sentent pas sollicités par la politique actuelle à "entrer dans le jeu".

Le Président reconnaît que c'est là un fait indiscutable.

Monsieur Delfosse demande si quelqu'un récemment rentré d'Afrique ne pourrait apporter quelques précisions quant à l'état d'esprit qui y règne.

Après un moment de silence de l'Assemblée, le Président constate que ce silence est symptomatique.

S'il est en effet très difficile de savoir exactement ce qui se passe actuellement, il est certain que l'heure est grave, beaucoup plus qu'à l'époque des projets gouvernementaux.

Nous vivons le moment des réalisations; la Belgique a pris en janvier dernier une décision politique majeure, en annonçant que le Congo devra décider lui-même, après une transformation des institutions, de son propre sort.

Sans doute les Belges sont encore nombreux en Afrique et le Parlement belge a son rôle à jouer, mais la décision politique finale appartient au Congo, c'est-à-dire aux Africains et à une minorité de Blancs influents.

Il faut aussi s'en rendre compte que derrière la réalisation des premières réformes il y a beaucoup d'éléments qui s'affrontent et des oppositions : soit d'indépendance, aspirations diverses, un manque de compétence, sens et crainte des réalités, etc.

Dans l'ensemble les Congolais reconnaissent que la Belgique n'est pas colonialiste et qu'elle est prête à aider sincèrement le Congo.

Actuellement la Belgique a donné sa parole, et beaucoup de Noirs sont effrayés de la responsabilité qui pèse sur eux, cette responsabilité étant effectivement lourde non seulement pour les Blancs mais aussi pour les Noirs.

En cette première période de la réalisation du projet gouvernemental, nous voyons la mise en place du Conseil législatif, (dont les membres sont désignés entr'autre par les Conseils de province) et la préparation des élections générales au mois de décembre.

Ces élections auront lieu dans toutes les villes et dans les 136 territoires du Congo pour élire directement une majorité de conseillers. Par la voix des inscrits sur les listes électorales, le Congo aura ses propres représentants. A leur tour ces conseillers désigneront la majorité des conseillers de Province.

Déjà le Conseil législatif provisoire est sainement constitué et fait ses propositions au Ministre; des Noirs y sont rapporteurs comme des Blancs.

En même temps, au Congo même, on se rend compte des problèmes d'avenir. Trop peu de Blancs malheureusement sont conscients de la gravité de la situation. C'est d'autant plus regrettable que la première phase de l'évolution en cours demandera une autorité certaine.

Par ailleurs on constate que les Congolais sont très divisés. Il y a 11 ou 12 partis politiques, soi-disant importants et répondant à certains caractères généraux. Le résultat des élections répondra probablement à des idéaux nationaux ou régionaux en raison de la popularité des candidats.

Après ces élections se dégagera la 2<sup>e</sup> phase de l'évolution. Une question domine : les Africains et la poignée de Blancs occupant les postes de direction dans les partis et dans les institutions, vont-ils agir avec un sens de responsabilité et bâtir l'autonomie interne à la base ? Ou seront-ils effrayés et se réfugieront-ils derrière le "slogan de l'indépendance" critiquant et adoptant une attitude passive ? Ou bien une modération constructive se fera-t-elle un jour ? Si une réelle collaboration s'établit parmi les Africains, si ce même esprit se rencontre parmi les Blancs et l'Administration,

la deuxième phase pourrait être réalisée, non sans difficultés mais avec un espoir d'aboutir.

Cette deuxième phase comporte la préparation de l'établissement des organes supérieurs. Ceux qui auront été élus pourront, ce faisant, jouer un rôle de premier plan en aidant à préparer la structure générale. Faudra-t-il rapidement accentuer l'importance d'un exécutif à côté du Conseil législatif restreint ? Personnellement je pense que oui. L'aboutissement sera, après la mise en place l'édification d'une forme de self-government.

Quelle sera la forme définitive que les élus du Congo donneront à leur pays ? C'est là une question de calme et de compétence, aussi de temps.

De toute façon des Africains non diplômés pourront occuper certains postes, par voie de commissionnement.

Des inconnues subsistent encore, par exemple, la question de savoir quelles seront les réactions d'Africains qui actuellement sont derrière leurs chefs coutumiers par révérence ou crainte ?

Ayant eu l'occasion d'exposer les projets de la Belgique devant les membres d'un cercle au parlement britannique, ceux-ci étaient étonnés de l'audace et de l'équilibre de la position de la Belgique. Celle-ci présentant en effet une concomitance de progrès politiques, économiques et sociaux.

D'autre part la vocation unitaire du Congo a été affirmée dans le cadre du développement des diverses provinces.

Le Bas-Congo va-t-il par une attitude hostile, porter atteinte à l'unité du Congo ? Au Katanga également un mouvement séparatiste se dessine.

Y aura-t-il un régime tel que certaines parties pourront se détacher ? C'est là un grave problème dont la solution dépendra en grande partie des réactions de la population devant l'Etat unitaire actuel, mais la séparation politique des provinces serait un mal dont les habitants Africains seraient les grandes victimes.

## Conclusion

Voilà donc les deux grandes phases d'évolution devant lesquelles le Congo se trouve. La Belgique se doit d'aider moralement et administrativement cette évolution, jusqu'au moment où le Congo, par ses structures et ses organes d'autonomie interne, pourra en toute auto-détermination décider de son avenir.

Les leçons des crises de division interne de l'Europe vont-elles profiter aux Africains ? Il s'impose un appel à l'unité au nom de la Belgique et dans l'intérêt du Congo.

La Belgique a du reste des intérêts limités au Congo. Ceux-ci consistent surtout en intérêts économiques et autorité morale. Il s'agit avant tout d'aborder les problèmes dans un esprit constructif et les Blancs se doivent d'aider les Africains.

Personne ne peut dire actuellement ce qui sortira de l'Afrique... pas plus du reste que de l'Asie ou de l'Amérique du Sud. Mais de toute façon il faut conjurer les mouvements qui tendent à diviser.

L'économie du Congo a connu un grand essor, essor qui est actuellement atteint par la récession mondiale. Cette économie a servi le Congo et permis l'avancement social qui a été réalisé, et l'engagement d'"intérêts moraux".

Les grandes sociétés sont les premières à demander un régime définitif et stable, qui reconnaisse leur droit légitime. Ce régime est également nécessaire dans l'intérêt des colons. Si ceux-ci sont dans une situation difficile qui les empêche parfois de comprendre les problèmes, il est certain que la présence de beaucoup d'entr'eux est encore indispensable aux Noirs, car ils sont à la tête d'entreprises pilotes.

Mais de grands intérêts moraux sont surtout engagés.

Tout d'abord l'honnêteté de la politique belge est en jeu en Afrique et on ne peut douter de cette honnêteté après la Déclaration Gouvernementale.

Ensuite c'est l'avenir de la civilisation chrétienne qui est en cause. Une réelle africanisation amènera au giron de l'Eglise des masses importantes. Des missionnaires de mentalité jeune seront nécessaires, une grande compréhension mutuelle devra régner.

La vision de l'avenir ne peut pas être entièrement optimiste car des éléments peuvent saper l'oeuvre entreprise, tels des actes et paroles regrettables, un esprit raciste, .....

Mais il est certain que la grande majorité des Congolais désirent rester unis à la Belgique le plus longtemps possible. La Belgique apporte une ouverture sur le monde, et la connaissance mutuelle des qualités comme des défauts facilite la collaboration. Si nous le voulons, nous pouvons construire ensemble une grande oeuvre, mais tous, Africains et Belges, doivent le vouloir.

Exposé de Monsieur le Ministre De Schryver

IMPRESSIONS DE VOYAGE AU RUANDA-URUNDI

Il ne s'agit pas ici des conclusions du rapport du groupe de travail (celui-ci devant encore être élaboré et remis au Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi), mais des impressions recueillies en se penchant sur les problèmes du Ruanda-Urundi.

Le groupe de travail a fait enquête durant quinze jours sans discontinuer, de 8 h. du matin à 8 h. 30 du soir. Il a pu recevoir environ 700 personnes, en très grande majorité africaine, ainsi que des blancs et quelques asiatiques. Dix-huit cent pages de procès-verbaux sommaires ont été rassemblées, en notes manuscrites, la sténo n'étant pas employée. De nombreux documents furent également recueillis sur place, ou encore envoyés par après.

Les personnes entendues avaient été soit convoquées, soit se sont présentées spontanément. Parmi elles se trouvaient des laïcs et des religieux, des fonctionnaires blancs et africains, des juges des membres des Conseils Supérieurs du Pays, des chefs, sous-chefs et les Bami, ensuite de nombreux autochtones de toutes catégories Tutsi et Hutu et aussi, chose remarquable, un représentant de la race Twa.

La succession de témoignages était assez monotone, les mêmes points de vue revenant souvent. Mais le groupe de travail a été frappé par la confiance que lui ont témoignée à la fois les Batutsi et les Bahutu. Parfois certains venaient à la nuit tombée, évitant de se faire voir, pour se confier aux membres du groupe de travail.

La première impression frappante est de se trouver en face d'une économie pauvre, de pays aux besoins immenses et d'une très grande surpopulation.

1. - Il semble réellement impossible au Ruanda-Urundi de faire face, par lui-même, à ses besoins administratifs, économiques, sociaux et culturels. Tout cela rend très précaire l'équilibre du budget, et si l'on veut maintenir un progrès normal en matière sociale, culturelle, médicale etc. il faut assurer au Ruanda-Urundi une aide extérieure importante.

2. - Quand on examine le budget, on remarque l'impossibilité de trouver les ressources suffisantes pour équilibrer même le budget ordinaire. Cette année le budget ordinaire du Ruanda-Urundi s'élève à 1 milliard de francs, et la Belgique y participe pour 125 millions, sous forme d'avances sans conditions.

Les dépenses extraordinaires se chiffrent à 500 millions, presque entièrement fournis par la Belgique (avances idem). Cette tutelle coûte à la Belgique 500 à 600 millions par an, et certains blancs se demandent pourquoi vouloir la garder. Le pays ne représente aucun intérêt économique pour la Belgique et pour maintenir un niveau de vie déjà trop bas, des efforts constants et importants doivent être fournis.

Ainsi le rôle politique assumé par la Belgique constitue une charge financière importante et relève de son désir d'aider un peuple sous-développé et voisin du Congo.

Pour avoir une vue plus étendue des problèmes, le président et un membre du groupe de travail se sont rendus d'abord en Uganda. Dans ce territoire voisin la situation est meilleure, surtout au Buganda, grâce à la présence de 250.000 banya ruanda très travailleurs. Cette visite préalable a permis au groupe de travail de rencontrer diverses personnalités, le Gouvernement du protectorat de l'Uganda, le Kabaka du Buganda, Archevêque Catholique, des professeurs d'université, et le président des banyarunda émigrés.

La seconde impression générale est la différence assez sensible qui existe entre le Ruanda et l'Urundi, dans le comportement de leur population.

Ces différences auront des conséquences au point de vue politique, car il faudra tenir compte des deux entités, et les différencier dans leur autonomie interne respective.

Le groupe de travail ayant fait quatre fois des "allées et venues" dans les deux pays, a pu se rendre compte de la différence d'optique qui y règne et qui s'est certainement intensifiée dans ces dernières années.

De plus, la transformation politique qui s'opère au Congo provoquera des changements dans la structure même du régime actuel du Ruanda-Urundi, car jusqu'ici le Congo et le Ruanda-Urundi avaient un seul gouverneur général et une législation commune. Le nouveau régime politique du Congo entraînera probablement pour le Ruanda-Urundi d'avoir son propre gouverneur et de dépendre directement de Bruxelles.

La Belgique a promis par l'accord de Tutelle d'assurer le développement des populations du Ruanda-Urundi et de les amener à se diriger elles-mêmes.

La différence fondamentale avec le Congo consiste en ce qu'on se trouve, au Ruanda particulièrement, devant une structure ancienne, enrichie et malheureusement renforcée. Et il est évident que l'on ne peut établir guère de points de comparaison avec le Congo; des différences extraordinaires existent par la structure sociale, les comportements raciques et l'ensemble du développement actuel.

En comparant les réactions des témoins du Ruanda-Urundi et du Congo, on constate chez ces derniers moins de diplomatie, beaucoup plus de spontanéité et une adhésion plus générale aux principes de démocratie malgré une expression défectueuse. Pour la plupart des Tutsi tout est habilité.

Mais au Ruanda-Urundi le langage de beaucoup utilise la terminologie des européens. Quant au fond tous ceux qui ont passés par l'Ecole administrative d'Astrida ont des notions de droit public, et dans l'ensemble, au moins parmi les autochtones instruits, ils ont, à défaut de spontanéité, acquis une certaine formation. Ces témoins instruits, comparables à de bons étudiants de dernière année, ne représentaient pourtant qu'une minorité parmi les personnes contactées. De même, les plans proposés étaient établis d'une autre façon que ceux qui furent remis au Congo. Le plus souvent les divers plans étaient très semblables par groupes de témoins et se retrouvaient d'une source unique.

## Les problèmes

-----

La démocratie apparaît aujourd'hui comme le mot clef du Ruanda-Urundi et comme la seule planche de Salut. Il est certain aussi qu'elle devra être introduite autrement qu'au Congo et qu'elle exigera une longue campagne de préparation, le danger étant d'établir une démocratie de façade et non une démocratie réelle.

Les vœux du Conseil Supérieur du Pays et de divers documents similaires réclament la monarchie constitutionnelle, une constitution écrite et la séparation des pouvoirs. Mais, si le groupe de travail n'est pas astucieux, il a un bon sens qui ne se laisse pas prendre aux manœuvres polies...

L'existence de deux administrations parallèles, celle de l'autorité coutumière et celle de l'autorité européenne avec des auxiliaires africains, pose certainement des problèmes. Ces deux administrations, encore qu'elles étaient jusqu'ici nécessaires, ne seront sans doute pas à maintenir.

Remarque : Si le Ruanda et l'Urundi sont semblables sur le plan de la structure administrative, l'atmosphère des deux pays est entièrement différente. En donnant une comparaison qui n'est sans doute pas tout à fait exacte, on pourrait dire que le premier a un caractère et une hérédité "militaire" et le second "civil". Cette atmosphère est particulièrement sensible sur le plan racial, et, dans ce domaine, il est clair que l'empreinte de certains fonctionnaires blancs, entre les années 1921 et 1930, a eu une influence sur le comportement des chefs.

La revendication primordiale au Ruanda-Urundi et la réforme la plus urgente à faire, est incontestablement celle de la Justice. Il faudrait tout d'abord que le droit coutumier fondamental soit écrit, ensuite que la justice soit indépendante de l'administration, et enfin et surtout que les juges soient intègres.

Cette intégrité de la justice représente le vœu général de la population, sauf de quelques familles dominantes. Beaucoup de témoins ont été jusqu'à demander que la justice soit rendue surtout par des Européens. Quant aux "finances", l'avis presque unanime préfère qu'elles soient laissées entre les mains des européens.

L'enseignement est certainement à développer. Cette demande est générale parmi les africains.

La majorité souhaite une solution impossible, c'est-à-dire un système complet d'enseignement dans chacun des deux pays. Ce souhait exprime du reste des sentiments régionalistes et nationalistes. Il faut des dépenses énormes pour le développement de l'enseignement au Congo; ces dépenses seraient encore bien plus élevées pour la Ruanda-Urundi si on adoptait ces visées nationalistes.

Dans ce domaine des entretiens loyaux ont eu lieu avec les chefs. Certains d'entre eux demandaient que les chefferies puissent créer des écoles élémentaires en dehors des critères administratifs, afin d'éviter de courir à la ruine. De toute façon, pour l'enseignement primaire et moyen des solutions devront être recherchées.

Sur le plan des traitements, il est vraiment remarquable que certains fonctionnaires africains, se rendant compte des difficultés budgétaires générales, ont proposé spontanément une réduction de leur traitement. Ils refusent particulièrement le statut unique, qui avantagerait quelques milliers de privilégiés tandis que le reste de la population vit dans la misère. Il faut épinglez là un sens des réalités et un patriotisme incontestable.

### Problèmes spécifiques de l'URUNDI

-----

Le problème le plus important est celui des centres extracoutumiers. La revendication majeure est que "Usumbura soit la terre des Barundi". Une comparaison pourrait se faire avec Trieste. A Usumbura se pose également le problème des congolais. Ceux-ci, plus de douze mille environ, se sentent étrangers et se plaignent d'être traités d'une façon injuste, alors qu'ils ont par leur travail développé la région d'Usumbura où les Barundi avaient très peu réalisé. En fait, il existe des frictions entre Congolais et Barundi. Un congolais s'exclamait en disant : "Si les blancs quittent le pays, nous les suivrons, car ici nous sommes comme des blancs".

### Les différences raciales

-----

Ces différences sont à la fois raciales et sociales. D'une façon générale, pour connaître ce problème, on peut se référer à l'article de G. Cyimana dans la "Revue Nouvelle".

L'opposition raciale, moindre en Urundi, s'exprime très vivement au RUANDA, où le problème se situe sur la "tête" du pays. Ce fait s'explique ainsi : en Urundi le pouvoir du Mwami est tenu en échec par des grands chefs. Au Ruanda, certaines régions du pays n'ont jamais accepté l'autorité du Mwami; d'autre part les chefs sont plus nombreux, ils sont plus égaux entre eux, le pays est plus centralisé. La politique personnelle des deux Bami a été différente l'une de l'autre. Les Tutsi au Ruanda, les Baganwa au Burundi nient l'existence d'oppositions raciales.

Il est pourtant évident que ce problème est capital et qu'il y a entre Tutsi et Hutu des différences sociales et raciales généralisées provoquant, au Ruanda particulièrement, des oppositions extrêmement âpres.

Du reste les Bahutu se plaignent des pressions exercées sur eux par les Tutsi, particulièrement au sujet de la justice et des problèmes fonciers (70.000 litiges sont actuellement en suspens, et on se bat pour quelques centiares ...).

Par contre, il y a peu d'opposition vis-à-vis des blancs.

Comment réussir la démocratie au Ruanda, alors que les familles dominantes ne la désirent pas et qu'il faut, pour le moins, une libre détermination du peuple pour élire ses mandataires ?

Si la Belgique décrétait l'indépendance et créait la démocratie d'une façon logique, ce serait l'injustice suprême car les maîtres du moment imposeraient leur domination aux Bahutu. Toute démocrati-

semble donc impossible si les Belges ne restent pas sur place, et en grand nombre, car une démocratie introduite et appuyée sur les Tutsi est incompatible avec les exigences de la justice sociale.

Il est certain que le problème de la démocratie est beaucoup plus facile à résoudre au Congo et que la Belgique, au Ruanda-Urundi, se trouve devant une situation très délicate. En effet, le régime plus juste qu'elle voudrait établir sera saboté par des familles dominantes et des réactions sont à prévoir.

Les problèmes capitaux que la Belgique devra aider à résoudre sont :

- a/ faire régner la justice entre les "bailleurs fonciers" et les "teneurs";
- b/ introduire un régime efficace de représentation et d'administration démocratiques.

Les Hutu et les Tutsi progressistes demandent un régime démocratique, car actuellement le régime monarchique existant est sévère et redouté et représente un attachement croissant aux coutumes anciennes.

L'opinion est surtout travaillé par des tracts pleins d'astuce. Dernièrement un tract lancé au Ruanda reprenait un poème du XVe siècle, et lançait un appel à "tous les enfants du Ruanda" pour un retour aux traditions du passé et au combat pour sauver le pays. A travers les subtilités de certains chefs le groupe de travail a pu comprendre la position suivante : les Belges (Etrangers) ont jusqu'ici refusé l'indépendance au Ruanda, les Tutsi la demandent mais ces "mauvais Bahutu" s'y opposent et font appel à l'étranger afin de rétablir l'ordre dans le pays : il faut les dénoncer.

Voici les deux positions qui s'affrontent :

- 1°/ Les Hutu forment en général une masse peu instruite. Il y a deux principaux mouvements Hutu au Ruanda. Le premier, l'Aprosoma, est verbalement violent; le second, qui est plus modéré, groupe environ douze mille personnes, principalement dans le territoire d'Astrida. Dans l'ensemble, ces Hutu demandent une réforme urgente de la justice et du régime foncier, des écoles plus nombreuses et le droit de choisir les chefs et sous-chefs. Dans ce groupe, certains ont des conceptions très avancées; tel un abbé qui affirme sans ambages que le Ruanda se trouve à la veille de sa Révolution de 1789. D'autres précisent qu'accorder la liberté complète est actuellement impossible, car, dans ce cas, les Hutu ne voudront plus travailler la terre.
- 2°/ Les familles dominantes (Tutsi au Ruanda et Ganwa au Burundi) leurs membres tiennent un langage démocratique, mais seulement en apparence. Ils demandent la monarchie constitutionnelle et l'extension des attributions du Conseil du Pays. Ils n'acceptent la présence des blancs qu'uniquement comme conseillers. Pour eux il n'existe pas de problème racial; il n'y a qu'un problème de terre, auquel ils se prétendent aptes à apporter la solution. Mais la Commission Foncière du Conseil Supérieur du Pays est restée sans conclusion et voudrait que la Belgique impose une solution, pour insister mais réclament surtout l'autonomie interne.

Il est certain que l'administration unique, également réclamée par le groupe traditionaliste, n'est à leurs yeux qu'une formule qui sert à mieux assurer la domination de quelques familles. De même la monarchie constitutionnelle semble, dans les conditions actuelles, irréalisable en pratique.

A côté de ces deux groupes (le groupe populaire et le clan traditionaliste) se trouve encore une fraction très minime de progressistes, Hutu et Tutsi, tous des gens instruits qui tiennent un même langage ; la Belgique doit imposer durement la démocratie, y mettre des conditions et rester sous une forme pas trop apparente mais très efficace. Si l'autorité européenne se retire trop tôt, il n'est pas exagéré de dire qu'il y aura, dans les 24 heures, un massacre d'une certaine partie de la population.

Il faut encore signaler que certains Tutsi placent grand espoir dans les richesses supposées du sous-sol, pour l'exploitation desquelles les Belges refuseraient d'intervenir; jusqu'à présent on n'a trouvé au Ruanda aucune richesse minière de quelque importance malgré des sondages nombreux.

### Conclusions

-----

Il faut préconiser au Ruanda-Urundi des réformes accentuées, dans un sens démocratique. Cette solution devra être appliquée avec beaucoup de tact et elle exigera une conjonction des éléments les plus intelligents parmi les Hutu et les Tutsi.

Mais il est certain que si des élections ne parviennent pas à introduire 50 % de Hutu aux postes de direction, on n'obtiendra pas la transformation du régime social actuel.

Il reste évident que la construction d'une démocratie au Ruanda nécessitera des garanties et des précautions spéciales.

### Discussion

-----

Le Père Barakana (Urundi) demande si en Urundi les problèmes fonciers se posent de la même façon qu'au Ruanda, et si les injustices sont aussi généralisées ?

Le Président répond que les problèmes fonciers se posent de façon très différente et que les injustices et les plaintes sont dans une proportion de 1 à 5 par rapport au Ruanda.

Le Père Barakana demande encore si la structure sociale de l'Urundi étant différente du Ruanda, entr'autres par l'existence des Bagema, cette différence devra entraîner des distinctions entre les Batutsi des deux pays et des réformes politiques différentes.

Le Président répond qu'il y a en effet de grandes différences dans les rapports sociaux internes des deux pays, et que l'on en tiendra compte.

Le Père Endriatis pose la question suivante : peut-on espérer une entente entre le Ruanda et l'Urundi ?

Le Président répond que si les deux pays sont autonomes, il sera très difficile de les faire travailler en commune. Il faudra donc assurer des structures préétablies pour garantir la collaboration.

M. Oleffe marque son accord complet sur les diverses considérations émises par M. De Schryver mais désirerait demander quelques précisions au sujet de divers points :

1) On lui a affirmé que des tracts, émanant des Batutsi, appelaient la population au meurtre. Dans ce cas, l'Autorité administrative ne pourrait le tolérer, et devrait réagir avec fermeté.

2) Il a été dit que dans un régime de liberté totale les Bahutu travailleraient moins. Cela n'est prouvé d'aucune manière, car les possibilités de travail des Hutu sont liées à la réforme de la justice, ceux-ci ayant été jusqu'ici dépossédés fréquemment du fruit de leur travail.

3) Pour le M.O.C. il s'agit avant tout de défendre les droits de la personne humaine, et l'Eglise a une particulière responsabilité en ce domaine. Or, on lui a affirmé également que de nombreux prêtres Tutsi font passer leur conception politique et sociale personnelle avant le réel progrès social auquel les populations ont droit. Il y a donc un risque grave que la situation actuelle ne se retourne contre l'Eglise. De toute façon, un climat de peur existe et ceci pourrait provoquer facilement une révolution sanglante.

4) Le Kwami du Ruanda a accompli divers voyages à l'étranger, soit en Afrique, soit dans des pays européens voisins, lors de son dernier séjour en Belgique. Il semblerait qu'il y aurait là une politique à longue échéance pour établir des liens entre les familles dominantes du Ruanda et celles d'autres régions de l'Afrique centrale. Le Gouvernement ne devrait-il pas également être très vigilant à ce sujet ?

5) Au point de vue financier se pose la question de l'Union douanière entre le Congo et le Ruanda-Urundi. Il est relevé dans le rapport de l'ONU, qu'il en résulterait pour le Ruanda-Urundi une diminution de recettes (douanes, accises, etc.) de l'ordre de 400 millions. Si ce chiffre est exact, n'y a-t-il pas là moyen de trouver un élément de solution des problèmes financiers ?

Le Président répond que l'Union douanière n'est, en effet, pas profitable à tous les points de vue au Ruanda-Urundi. Au sujet des 400.000 millions auquel il est fait allusion, le Congo verse une indemnité compensatoire.

Quant à la parution du tract, le Président en donne lecture. Il ne s'agit pas d'un appel au meurtre, mais le terme "combat pour le pays" s'y trouve.

Quant à la 4<sup>e</sup> question, le président peut apporter les apaisements souhaitables.

Le Père Endriatis répond ainsi à la 3<sup>e</sup> question : le clergé, comme partout, est intéressé en Afrique aux grandes questions actuelles. Au Ruanda il est exact que certains prêtres Batutsi soutiennent le point de vue le plus avancé de leur race. Mais d'autres par ailleurs ont été les premiers à défendre les intérêts des "petits gens". D'autres enfin restent strictement dans leur rôle apostolique de prêtre. En bref, on peut dire que le rôle actif joué par certains est compensé par l'attitude équilibrée du reste du clergé.

Gaetan Sebudandi (Ruanda) demande au président s'il n'a pas eu connaissance d'autres tracts émanant d'une autre source que celui qui vient d'être lu.

Le Président répond que divers tracts ont en effet parus, présentant les deux points de vue. Celui qui a été cité a été communiqué par l'Agence Dia, après le 11 mars.

Gaetan Sebudandi demande encore si, au cours des contacts personnels avec des témoins éclairés, le souhait d'union avec l'Urundi a été exprimé, et si ce point de vue représentait l'opinion d'une minorité.

Le Président répond qu'en effet le souhait d'union a été exprimé, mais par un nombre assez restreint de personnes.

Gaetan Gatarayiha s'étonne quelque peu des vues pessimistes au sujet des possibilités d'établir une démocratie au Ruanda-Urundi, alors que la majorité des Banyarwanda et Barundi veulent un régime démocratique et que Bahutu et Batutsi progressistes entendent soutenir les Belges dans cette voie ! Il trouve surtout qu'il existe une certaine anomalie dans la représentation au sein des Conseils actuels. Les Conseils de sous-chefferies sont composés, en plus des sous-chefs, par de nombreux Bahutu; au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle de la hiérarchie des conseils les Bahutu sont éliminés, et le nombre des Batutsi grossi artificiellement par les membres de droit choisis en dehors du suffrage direct. Il semble donc que le système des échelons en vigueur soit en lui-même "filtrant".

Le Président répond que ce fait n'explique qu'en partie la composition des conseils. Mais de toute façon, les élections futures ne seront pas organisées selon le même système.

Gaetan Gatarayiha demande encore si, sur le plan de l'exécutif, il n'y aurait pas moyen d'allier les deux races, en assurant certaines nominations à des postes importants par l'Administration européenne.

Le Président lui rétorque qu'il fait certainement partie de la catégorie des gens intelligents.

\*\*\*\*\*